

# CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

|                         |    |
|-------------------------|----|
| Conseillers en exercice | 45 |
| Présents                | 33 |
| Nombre de pouvoirs      | 8  |
| Votants                 | 41 |



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL de la Communauté

N° 2023 – 059

### NOUVEAU TARIF CENTRE AQUASUD

Séance du 15 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze juin à 19H00, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Marc-à-Frongier, au nombre de 33, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 8 juin 2023.

#### ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

MOINE Michel ; HAGENBACH Nadine ; HAYEZ Marie-Françoise ; ROUGIER Bernard ; DUGAUD Isabelle ; LEGER Jean-Luc ; DEBAENST Catherine (A 20h30, à la fin du vote du point 12, Catherine DEBAENST quitte la salle et donne pouvoir à TERNAT Didier) ; LABOURIER Dominique; TERNAT Didier ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; SALVIAT Gérard ; MORELE Carine ; LHERITIER Laurent; LANNEAU Guy ; CHABANT Evelyne ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; DEPEIGE Monique ; BIALOUX Claude et BERTIN Valérie.

#### ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy à LEGROS Pierrette ; DUCOURTIOUX Stéphane à ROUGIER Bernard ; ROGER Thierry à MOINE Michel ; MALHOMME Elodie à LEGER Jean-Luc ; DURAND Serge à LABOURIER Dominique ; ESTERELLAS Philippe à NICOUX Renée ; MIOMANDRE Didier à RAVET Nadine ; TOURNIER Jacques à BERTIN Valérie

#### ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

COLLET-DUFAYS Céline ; BOUQUET Benjamin ; BAUCULAT Annick ; COLLIN Philippe

#### Denis PRIOURET présente le rapport suivant :

#### Rappel du contexte

Les Maîtres-Nageurs d'Aquasud ont pu bénéficier la dernière semaine de mars 2023 d'une formation à l'aisance aquatique qui permet aux petits avant 6 ans d'apprendre les

rudiments de la natation rapidement, d'apprendre à « se sauver » et de se sentir à l'aise dans l'eau.

Cette formation de 30 heures était encadrée par un instructeur formant une quinzaine de participants et financée par l'Agence Nationale du Sport (Service départemental SDJES) via un appel à projet.

Cette formation permet d'envisager de mettre en place à l'avenir des stages bleus et classes bleues.

### **Objet de la demande**

En attendant, les Maîtres-Nageurs proposent d'initier un nouveau projet d'activité d'aisance aquatique cet été, la prévention des noyades étant un enjeu important.

Le principe est de massifier sur une semaine les apprentissages à raison de 2 séances par jour sur 4 jours (du mardi au vendredi). L'aisance aquatique est accessible dès 4 ans. Un groupe maximum de 8 enfants peut être encadré par un MNS.

Les tarifs actuels ne correspondent pas à cette nouvelle activité.

Il est proposé de mettre en place un tarif à la semaine de 100 € pour les non-résidents de la Communauté et 90 € pour les résidents.

### **Éléments financiers**

Il est proposé d'initier ce projet sur l'ensemble de l'été, notamment en même temps que les cours de natation le matin et sur un créneau réservé l'après-midi. Le maximum potentiel serait alors de 8 enfants x 100 € sur 8 semaines soit 6 400 €, mais sachant qu'il s'agit de nouvelles recettes, même un groupe réduit de moitié serait intéressant.

### **Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide:**

- ✓ **DE FIXER** le tarif de l'activité nouvelle aisance aquatique à 90 € la semaine pour les résidents de Creuse Grand Sud et 100 € pour les hors communauté, entrée comprise
- ✓ **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à cette décision.

**CONTRE : 0**

**POUR : 41**

**ABSTENTION : 0**

### **Adopté à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré le 15 juin 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le  
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,  
Présidente

